



## RYTHMES SCOLAIRES

**Le seul assouplissement, c'est l'abrogation des décrets !**

### SOMMAIRE :

1/ Le nouveau décret HAMON sur les rythmes scolaires

2/ La consultation « forcée » des Conseils d'écoles

3/ Consignes du SNUDI FO

4/ La situation de Marseille

5/ Poursuivre la résistance : Amplifier la signature de la pétition et position intersyndicale

### 1/ Le nouveau décret HAMON sur les rythmes scolaires

Face à la résistance des enseignants, parents d'élèves et de nombreux élus, le ministre HAMON a publié un décret pour « assouplir » le décret Peillon sur les rythmes scolaires.

En ouvrant la possibilité aux communes de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi ou de mettre en place une semaine allégée avec des vacances plus courtes, en permettant des « expérimentations en matière d'organisation des rythmes scolaires », **le décret Hamon maintient et aggrave le décret PEILLON du 24 janvier 2013, rejeté par tous !**

Voir [ICI](#) le décret publié au BO le 7 mai 2014

Le décret qui propose ni plus ni moins d'aménager notre statut national, au nom des économies à réaliser, a été rejeté au Comité Technique Ministériel du 5 mai avec **0 voix POUR sur les 14**.

FO, FSU, CGT et SUD ont voté contre !

Voir > [ICI](#) < le communiqué FO au CTM : 0 voix POUR !

Au Comité Supérieur de l'Education du 5 mai, **aucun syndicat ne s'est prononcé pour !**

Et pourtant, le ministre a décidé de passer en force, montrant ainsi sa conception du « dialogue social » !

Voir > [ICI](#) < la déclaration FO au CSE

Rappelons que **seules trois communes des Bouches du Rhône** sont passées aux nouveaux rythmes à la rentrée 2013 et que 3000 communes refusent nationalement d'appliquer la réforme, **dont Marseille**.

La ville d'**Aix en Provence** quant à elle, a de nouveau repoussé sa décision de mise en place de la réforme à son conseil municipal du 23 juin, espérant son report ou annulation par le ministère d'ici là.

Toutes les communes ont désormais **jusqu'au 6 juin** pour rendre éventuellement un nouveau POTS (Projet d'organisation du temps scolaire) qui rentre dans le cadre des assouplissements proposés par le décret HAMON.

### 2/ La consultation « forcée » des Conseils d'Ecole

Pour tenter de faire croire que les enseignants et les parents sont consultés, le ministre tente à nouveau de les associer à la mise en place de sa réforme.

La circulaire Hamon précise: « **Le projet d'expérimentation doit être proposé conjointement par le ou les conseils d'école concernés d'une part, et la commune...** ».

Certaines communes des Bouches du Rhône demandent ainsi aux directeurs de **convoquer des conseils d'école extraordinaires** afin de se prononcer sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du temps scolaire.

La réalité est qu'aujourd'hui, les Conseils d'Ecole ne sont pas réunis pour faire des propositions mais pour se prononcer  **dans l'urgence**  sur de nouvelles organisations du temps scolaire  **arrêtées par les élus locaux** , à «  **choisir**  » entre le projet présenté au CDEN du 18 avril 2014 et le nouveau projet proposé par le maire, dans le cadre des expérimentations permises par le décret Hamon.

**Quant aux annonces sur les activités péri-éducatives** pour vendre la réforme, la décision du gouvernement de réduire colossalement les dotations aux communes condamne ces dernières soit à faire payer les parents qui le pourront, soit à organiser des garderies et à terme augmenter les impôts locaux, mesure qui touchera unilatéralement tous les contribuables !

### **LES DÉS SONT PIPÉS !**

**Aucune négociation n'est ouverte !**

**Un seul objectif : Territorialiser l'école de la République !**

L'essentiel pour le ministre, c'est que l'école passe sous la tutelle territoriale.

Pour FO, c'est un  **piège** , dans lequel on veut enfermer les enseignants, les personnels territoriaux et les parents.

Quoi que tentent de faire croire ceux qui accompagnent cette contre-réforme en refusant d'en revendiquer l'arrêt immédiat,  **ce qui est à l'ordre du jour c'est la** dislocation de l'Ecole publique **par :**

- **des calendriers scolaires différents d'une école à l'autre, d'une commune à l'autre,**
- **des temps partiels à géométrie variable,**
- **des services d'enseignement annualisés pour les Titulaires Remplaçants (le décret est prêt),**
- **des PES dont le 1/2 service devant élèves risque de ne pas coïncider avec 2 jours de classes selon la durée de la journée scolaire.**

**C'est une usine à gaz qui prépare l'étape suivante : le transfert des enseignants actuellement sous statut de fonctionnaire d'Etat aux collectivités territoriales !**

**Ce dont a besoin l'Ecole publique**, ce sont des moyens statutaires pour abaisser les effectifs, améliorer les décharges de direction, restaurer les RASED, assurer tous les remplacements, augmenter le nombre d'ATSEM et d'agents territoriaux...

**Ce qui est une urgence pour les enseignants**, c'est que cesse le blocage des salaires !

---

## **3/ CONSIGNES DU SNUDI FO**

Le syndicat invite tous les collègues à  **adopter des motions exigeant le report de la réforme, l'abrogation du décret Peillon-Hamon, le respect du cadre national de l'Ecole publique et de notre statut de fonctionnaires d'Etat**

Voir en PJ une proposition de trame ou sur notre site  [>ICI<](#)

Adressez vos prises de position  **au Maire**  de votre commune et  **au Préfet**  (Préfecture des Bouches du Rhône Place Félix BARET 13006 MARSEILLE ou par mail à [secretariat-prefet@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](mailto:secretariat-prefet@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

**Copie au syndicat qui portera ces revendications lors du prochain CDEN qui sera convoqué en juin.**

**Pour information et précisions utiles concernant la consultation des Conseils d'école :**

Lire  [>ICI<](#)  un dossier complet sur les droits et obligations des enseignants dans les Conseils d'Ecole (merci à nos camarades de la Mayenne)

Lire  [>ICI<](#)  la réglementation sur les Conseils d'Ecole (actualisation de novembre 2013)

**Pour tout problème, toute question, contactez le SNUDI-FO !**

---

## **4/ A propos de Marseille**

La mairie de Marseille a confirmé sa décision de ne pas mettre en place la réforme à la rentrée et vient d'envoyer dans les écoles  **un Projet Educatif expérimental « MARS'EDUC » avec cours sur 4 jours et activités et aides diverses assurées par des enseignants, des étudiants et des animateurs de 16h30**

**à 17h30, activités suivies si nécessaire d'une demi-heure de garderie.**

Les dispositifs existants en juin 2014 (études surveillées et garderies) sont reconduits en septembre 2014 jusqu'à la mise en place des nouvelles activités dans le cadre de MARS'EDUC.

Voir [>ICI<](#) le communiqué de la Mairie.

Le recteur d'Aix-Marseille a immédiatement réagi en envoyant son communiqué dans les écoles (voir [>ICI<](#)), rappelant le cadre réglementaire du décret Hamon.

Ainsi, à un mois de la sortie des classes, pour parents, enseignants et agents territoriaux la situation est tendue et incertaine quand à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire l'an prochain.

Les directeurs d'école et leurs équipes sont démunis et ne peuvent organiser sereinement la prochaine rentrée scolaire (inscriptions, répartitions des classes, emploi du temps...)

Tous veulent que la désorganisation engendrée par ces décrets cesse et que la réforme soit suspendue et abandonnée.

**Pour le SNUDI FO, le seul responsable de cette situation, c'est le Ministre !**

**Le SNUDI FO ne voit qu'une issue possible à Marseille et ailleurs :**

**l'abrogation pure et simple du décret Peillon du 24 janvier 2013, aggravé par le décret Hamon du 7 mai 2014.**

**C'est la voix du bon sens !!!**

---

## **5/ Poursuivre la résistance : Amplifier la signature de la pétition et position intersyndicale**

Une **interfédérale nationale des enseignants et des territoriaux FO, CGT, SUD** s'est réunie le lundi 26 mai pour faire le point sur les rythmes scolaires. Le SNUipp a été invité mais a finalement décliné sa participation, expliquant que cette réunion « *n'est pas utile en fin d'année* ». Le message d'excuse précise également : « *...nous pensons qu'une action de haut niveau sera nécessaire dans le cadre unitaire le plus large possible.* »

Une **déclaration commune** pour appeler à réunir les personnels enseignants et des collectivités territoriales et à organiser des rassemblements et des délégations en juin devant les IA pour porter la revendication d'abrogation a été signée.

Voir [>ICI<](#) le communiqué commun FO-CGT-SUD du 30 mai 2014

Déjà des écoles **d'Aubervilliers en Seine St Denis** ont décidé de se rendre au ministère le mercredi 18 juin.

A **Montreuil**, 70% de grévistes le mardi 27 mai et 150 enseignants et parents rassemblés devant le Ministère.

Dans le **Val de Marne**, les syndicats SNUDI FO, SNUipp, SUD, CGT, avec la PEEP et la FCPE, appellent unitairement à un rassemblement le 4 juin devant l'IA pour affirmer « Aucune mise en place des rythmes scolaires à la rentrée dans le Val de Marne »

**C'est ce qu'expriment déjà plus de 500 enseignants des Bouches du Rhône, signataires de notre pétition.**

Le SNUDI-FO 13 **propose aux syndicats enseignants du 1<sup>er</sup> degré de se réunir en intersyndicale pour adopter un communiqué commun et renforcer la mobilisation des enseignants et parents contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.**

Le SNUDI FO invite tous les collègues à poursuivre la signature de la pétition nationale « Le seul assouplissement possible, c'est l'abrogation ! ». → [à télécharger >ICI<](#)

---

***Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous !  
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

**En 2014, j'adhère au SNUDI FO !**